

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE
27 juin 2026

DATE DE CONVOCATION
21 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE
30 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	23
PROCURATION(S)	9
VOTANTS	32
QUORUM	17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **VINGT-SEPT JUIN** DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. LEGO, AVOLLÉ, COQUELET, BALUT, GHOU, BOUCAT, CORNILLEAU, NDIAYE, DELIKAYA, RABOTOT

Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, LEFEBVRE, POUHÉ, DESLANDES, ALTUNTAS, BEHILIL RAMDANE, ABOKI, FOUAK NTONDELE, CADEIA, LAMBERT, DEBOISSY.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. DOUCOURÉ, GRESSENT, MARC, GUILLON, SVINH et Mme DORDAIN, YERLIKAYA, CARDONA GIL, VINCENT.

Était absent : M. AÏT BABA

Avaient donné pouvoir : Mme DORDAIN à Mme DESLANDES, M. DOUCOURÉ à M. CORNILLEAU, Mme YERLIKAYA à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à M. LEGO, Mme CARDONA GIL à M. DELIKAYA, M. MARC à M. JAMET, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme VINCENT à Mme DEBOISSY, M. SVINH à Mme ROUSSELIN.

Mme Béatrice DEBOISSY

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, DONY, FOURCHÉ, VANHOVE, Mmes ECHARD-GOUBERT, JEZ, BARBEY, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°02

COMPTE DE GESTION 2025 - APPROBATION

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Le Comptable public des Andelys a adressé à la Ville son compte de gestion pour l'année 2025, annexé à la présente délibération.

Le compte de gestion répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget ;
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune

Le compte de gestion retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le compte de gestion reprend le résultat des exercices précédents et intègre tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

Accusé de réception en préfecture
précédents et intègre tous
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de dépôt en préfecture : 30/06/2026

Ces opérations sont résumées ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	29 335 000,00	41 553 893,57	70 888 893,57
Titres de recette émis (b)	23 117 839,82	42 881 337,76	65 999 177,58
Réductions de titres (c)	4 560,00	951 999,55	956 559,55
Recettes nettes (d = b - c)	23 113 279,82	41 929 338,21	65 042 618,03
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	29 335 000,00	41 553 893,57	70 888 893,57
Mandats émis (f)	19 205 304,60	37 140 636,96	56 345 941,56
Annulations de mandats (g)	43 395,10	942 553,79	985 948,89
Dépenses nettes (h = f - g)	19 161 909,50	36 198 083,17	55 359 992,67
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	3 951 370,32	5 731 255,04	9 682 625,36
(h - d) Déficit			

Les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2025 qui est soumis à votre approbation au cours de cette même séance.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025 *
Investissement	-6 152 070,77		3 951 370,32	-2 200 700,45
Fonctionnement	5 316 736,99	5 203 306,38	5 731 255,04	5 844 685,65
Total	-835 333,78	5 203 306,38	9 682 625,36	3 643 985,20

* avant affectation du résultat

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 sur l'exécution du budget de la Ville pour l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des valeurs inactives, **le Conseil municipal, après en avoir délibéré par :**

- **1 abstention (Lény Rabotot)**
- **31 voix pour**
- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2025 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20260627-D-26-06b-02-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Marc-Antoine Jamet

